



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2198

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Quartier de Parilly nord - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Brillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2198**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Quartier de Parilly nord - Opération d'aménagement - Bilan de la concertation préalable**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier de Bron Parilly, construit entre 1956 et 1964, comprend 2 476 logements sociaux appartenant à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône et un immeuble en copropriété de 43 logements. Il est situé à proximité immédiate de l'intersection entre l'A 43 et le boulevard Laurent Bonnevey, ce qui génère des coupures fonctionnelles majeures et des nuisances importantes.

Dès 1992, une première phase de revalorisation urbaine a permis d'améliorer la qualité de vie des habitants par la mise en place d'écrans antibruit, l'implantation de services et d'équipements de proximité, l'aménagement des espaces publics, la réhabilitation du parc de logements sociaux. Dès 1999-2000, ces programmes ont été complétés par la démolition partielle d'une barre de logements, la construction d'un collège et d'un gymnase, et une première opération de diversification de l'habitat.

Une convention a été signée en 2007 entre la Communauté urbaine de Lyon, la ville de Bron, l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), la région Rhône-Alpes, le département du Rhône, l'Etat, Foncière Logement, la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH du Rhône. Celle-ci porte sur un projet urbain destiné à restructurer profondément le quartier afin d'en faire évoluer l'image et de retrouver attractivité résidentielle et mixité sociale. Pour le secteur Parilly-nord, différents objectifs et principes d'aménagement ont été validés par les partenaires :

- démolition de l'immeuble UC 7 (378 logements - opération réalisée en 2008),
- restructuration de la rue Jean Voillot (réalisée en 2008),
- implantation d'une médiathèque sur l'îlot entre les rues Jean Voillot/ Franklin Roosevelt/du Progrès,
- construction d'environ 160 logements (locatif social, intermédiaire, accession),
- restructuration des espaces publics et voiries.

Ces 3 dernières tranches de l'opération doivent permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- valoriser l'entrée de la ville de Bron (la Boutasse), en lien avec la modification de l'échangeur pilotée par les services de la Communauté urbaine et mettre en valeur l'entrée vers le quartier Parilly-nord, parvis de la future médiathèque, etc.,
- construire un axe fédérateur, épine dorsale du quartier, et un réseau hiérarchisé qui intègre les modes doux, piétons et cyclistes,
- constituer un tissu urbain cohérent avec la trame parcellaire, la topographie du site et avec le bâti conservé, diversifié dans ses formes et ses statuts d'occupation,
- redéfinir les espaces publics pour lier le quartier à la ville et permettre une variété d'usages et de modes d'appropriation.

Par délibération n° 2007-4569 du 18 décembre 2007, le conseil de Communauté a lancé la procédure de concertation préalable, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme afin d'associer les habitants, les associations et les autres personnes pendant la durée d'élaboration du projet. Cette délibération a permis de définir les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la concertation.

La concertation préalable a débuté le 24 février 2011. Un dossier a été mis à la disposition du public à la mairie de Bron ainsi qu'à l'Hôtel de Communauté, 20, rue du Lac à Lyon 3°, comprenant :

- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la concertation,
- un document explicatif présentant les objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Conformément aux dispositions de l'article L 122-1 du code de l'environnement et au décret d'application n° 2009-496 entré en vigueur au 1er juillet 2009, l'étude d'impact du projet de Parilly secteur a été déposée en préfecture le 8 janvier 2011 afin de recueillir l'avis de l'autorité environnementale. Cet avis, favorable, a été émis le 11 février 2011. Il a été inséré dans les dossiers de concertation mis à disposition du public le 24 février 2011. Il a été publié dans le journal Le Progrès, affiché au siège de la Communauté urbaine et à la mairie de Bron le 24 février 2010.

En complément des dispositions réglementaires, l'Espace Parilly, localisé 4, rue Paul Pic à Bron, au cœur du quartier, a accueilli et renseigné le public sur le projet.

Des réunions publiques et visites de site, permettant un échange entre élus, habitants et associations ont été organisées.

Des supports de communication, pour l'ensemble des habitants de la commune ont été édités, notamment :

- des articles dans le Bron magazine : janvier 2007, mars 2007, septembre 2007, février 2008, avril 2008, novembre 2009, février 2010, avril 2010, décembre 2010, janvier 2011,
- une page consacrée au projet de Parilly existe sur le site internet de la ville de Bron.

Ces diverses réunions et rencontres ont montré une attente forte concernant les équipements et constructions nouvelles de logements. La question du cadre de vie est également au centre des préoccupations des habitants de Parilly.

Les orientations d'aménagement du secteur Parilly-nord n'ont pas soulevé de remarques lors de ces réunions.

Aucune mention n'a été portée sur les cahiers de concertation ouverts à la mairie de Bron et à la Communauté urbaine.

La fin de la concertation préalable, au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme sur le secteur Parilly-nord, est intervenue le 10 mars 2011 à 17 h.

Il est donc proposé de maintenir le projet dans ses grands principes d'aménagement tels que présentés pendant la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 300-2 du code de l'urbanisme ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

Au paragraphe de l'exposé des motifs commençant par "La concertation etc.", il convient de lire :

- "La concertation préalable a débuté en 2008."

au lieu de :

- "La concertation préalable a débuté le 24 février 2011."

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve le bilan de la concertation préalable relative à l'opération d'aménagement du quartier Parilly secteur nord à Bron au titre de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

3° - Décide la poursuite du projet selon les objectifs et les principes d'aménagement du quartier Parilly secteur nord, tels que présentés lors de la concertation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.